

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 avril 2026 à 19H

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heure, le Conseil Municipal de Mailley Chazelot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **VON ARBOURG Sébastien**

Etaient présents : **MM. VON ARBOURG, Joel BOURGOGNE, Pascal LORIOZ, Alain BURGY, M GOUX Frédéric, Serge SANCHEZ, Emmanuel JOLY, M. MALNAR Karl, GAZZOLI Catherine, BABEY Nathalie, TERRIER Gwenola, GOETHALS Justine, HUMBERT Mylene, CINEUS Bertille, MESSELET Adeline**

Étaient absents

M. JOLY Emmanuel a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Date de la convocation des membres : 17/04/2026

Affiché à la porte de la mairie : /04 /2026

Nombre de membres en exercice : **15**

Délibération n°38/2026 : AUGMENTATION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à l'augmentation des coûts d'entretiens et de fonctionnement de la station d'épuration la commission des finances propose de passer le prix du m3 d'assainissement de 1.57 € à 1.70 € à partir du 1^{er} avril 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°39/2026 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.24. %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 3
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 29.07 %

- **DECIDE** que les taux d'imposition communaux seront identiques à ceux de 2025

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation	12.24 %	12.24%
Foncier bâti	37.71 %	37.71 %
Foncier non bâti	29.07 %	29.07%

APPROUVE cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°40/2026 : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2026

L'Adjoint aux finances présente le projet de budget primitif 2026 pour la commune, élaboré avec le Maire et la commission des finances, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	636 527.43€	900 372.30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	411 331.13 €	411 331.13 €
TOTAL	1 047 858.56 €	1 311 703.43 €
RESULTATS CUMULES		263 844.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'**unanimité** : le budget primitif 2026 proposé pour la commune.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°41/2026 : VOTE DU BUDGET EAU 2026

L'Adjoint aux finances présente le projet de budget primitif 2026 pour l'eau, élaboré avec le Maire et la commission des finances, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	144 631.00 €	166 641.50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	129 658.97 €	129 658.97 €
TOTAL	274 289.97 €	296 300.47 €
RESULTATS CUMULES		22 010.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'**unanimité** : le budget primitif 2026 proposé pour l'eau

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

APPROUVE cette décision

(sens du vote)

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°42/2026 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

L'Adjoint aux finances présente le projet de budget primitif 2026 pour l'assainissement, élaboré avec le Maire et la commission des finances, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	74 409.98 €	74 705.19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	38 993.35 €	38 993.35 €
TOTAL	113 403.33 €	113 698.54 €
RESULTATS CUMULES		295.21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'**unanimité** : le budget primitif 2026 proposé pour l'assainissement

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

(sens du vote)

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°43/2026 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX HABITANTS POUR PIEGES FRELONS ASIATIQUES

Suite au devis de l'entreprise BEE PROTEC au sujet de pièges à frelons asiatiques au prix de 19.90€ HT l'unité , le maire propose de demander une participation financière de 50 % aux habitants qui

souhaiteraient acquérir un piège de ce fait la commune émettra une facture aux habitants concernés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition

Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

(sens du vote)

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°44/2026 : SUBVENTION TENNIS ASSOCIATION LA BALLE JAUNE

Sur proposition de l'Adjoint aux Associations le Maire demande d'octroyer la somme de 1000 € pour l'Association LA BALLE JAUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote)

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°45/2026 : SUBVENTION ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE MAILLEY

Sur proposition de l'Adjoint aux Associations le Maire demande d'octroyer la somme de 850 € pour l'Association FOOTBALL CLUB DE MAILLEY ET CHAZELOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

APPROUVE cette décision

(sens du vote)

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°46 /2026 : SUBVENTION AUX DIABLOTINS

Sur proposition de l'Adjoint aux Associations le Maire demande d'octroyer la somme de 800 € pour l'Association LES DIABLOTINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

(sens du vote)

Vote : 15

Abstention :

Pour : 15

Contre :

Délibération n°47/2026 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL (L313—1-et suivants CGFP)

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade de rédacteur territorial à temps non complet à hauteur de 21h00 minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique **B**, afin d'assurer les fonctions suivantes : Secrétaire général de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide la création d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial à temps non complet à hauteur de 21 heures 00 minutes hebdomadaires (soit 21/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, relevant de la catégorie hiérarchique **B**, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

-S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

-Autorise le maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

•

- **Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,**
- **Ont signé au registre tous les membres présents**
- (sens du vote)

Vote : 15

Abstention : 1

Pour : 14

Contre : 0

Délibération n°48/2026 : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCID

Le Conseil Municipal établit la liste de proposition des personnes appelées à signer à la commission communale des impôts directs (CCID)

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - SANCHEZ Serge | -JOLY Emmanuel |
| - BURGY Alain | - BOURGOGNE Joël |
| - LORIOZ Pascal | - GOUX Frédéric |
| - GAZZOLI Catherine | - ALVES BRANCO Armindo |
| -BABEY Jean-François | - BONVALOT Pascal |
| - BOURGOGNE André | - BRET Bruno |
| - BRET Delphine | - VATAGEOT Jeannine |
| - DAUTRICHE Marie-Agnès | - ETIGNARD Yves |
| - FRANCESCHINI Marc | - ROSEANO Judith |
| - DESAYMARD Elisabeth | - GRUX Jean-Mari |
| - JACQUOT Marie-Laure | - KASPRZAK Jean-Pierr |
| - MESSELET Claude | - REZARD Bertrand |
| - SANSEIGNE Nathalie | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote : 15

Abstention :

pour : 15

contre : 0

Délibération n°49/2026 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux sur le réseau d'eau communal.

Afin d'obtenir des subventions il est nécessaire d'élaborer un schéma directeur d'eau potable ainsi qu'un PGSSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise le maire à solliciter le Département, l'Etat et l'Agence de l'eau dans le but d'obtenir une subvention dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur du réseau d'adduction en eau potable de Mailley-Chazelot ;

- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus.
- Ont signé au registre tous les membres présents

- Vote : 15 Abstention : pour : 15 contre : 0